



Ouagadougou, le 10 4 SEPT 2024

N°2024/ /MESRI/SG/DGCOB/DBE

0000

COMMUNIQUE MODIFICATIF

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a l'honneur d'inviter les **bacheliers de la session de 2024, lauréats de la journée de l'Excellence 2024 du Président du Faso**, à s'inscrire sur la plateforme **CampusFaso** pour la bourse nationale pour des études de cycle licence au Burkina Faso.

2 Condition de candidature

Peut faire acte de candidature, tout bachelier de la session de 2024, **lauréat de la journée de l'Excellence 2024 du Président du Faso**.

3 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- une photocopie de l'attestation d'excellence délivrée par le Président du Faso ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2024 ;
- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat, session de 2024 ;
- **une preuve d'inscription dans une institution publique d'enseignement supérieur du Burkina Faso ou dans une Institution Privée d'Enseignement Supérieur (IPES) du Burkina Faso.**

4 Procédure de dépôt du dossier

Les candidats à cette catégorie de bourses doivent soumettre leur dossier de demande sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme du **02 septembre au 06 octobre 2024 au plus tard à 23 h 59 min. sur le site : <https://campusfaso.bf> dans la rubrique bourse.**

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. **Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;**
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

5 Recommandations pour le dépôt des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

6 Conditions et modalités d'examen du dossier

- La procédure d'examen des dossiers se fera en deux (02) phases :
 - une 1^{ère} phase de dépôt des dossiers de demande de bourses sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.
 - une 2^{ème} phase, qui est l'attribution des bourses sur la base du quota de bourses disponibles.
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné ;**
- **La bourse d'excellence est attribuée pour des études dans les universités publiques et Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES) du Burkina Faso ;**
- Tout dossier comprenant la copie **scannée de l'original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place du document exigé par le communiqué ne sera pas examiné ;

- **Un contrôle sur la régularité et la sincérité de tous les documents fournis sera effectué auprès des services compétents. En cas d'irrégularité ou d'insincérité d'un document, les personnes concernées seront déchues de leur bourse sans préjudice des poursuites judiciaires devant les autorités compétentes ;**
- **Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.**

P/le Ministre et par délégation
le Secrétaire général



Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques